

Treillières, le 15 juin 2020

Objet : Rentrée 2021 – 2022

Madame, Monsieur,

Nous arrivons au terme de cette année scolaire si particulière durant laquelle tous, enfants et adultes, avons dû nous adapter. Le protocole sanitaire très contraignant pour les établissements scolaires, nous a obligés à différer certains projets, comme la classe découverte pour les élèves de CM. Nous espérons vivement les voir se concrétiser l'année prochaine.

Avec l'ouverture de la 16^{ème} classe, beaucoup de nouvelles familles nous rejoignent à la rentrée. Nous leur souhaitons de se sentir bien accueillies au sein de la communauté éducative de l'école Ste-Thérèse.

Comme chaque année vous trouverez dans cette pochette un certain nombre de documents. Certains sont à compléter et à remettre à l'enseignant de votre aîné, **le jour de la rentrée impérativement**. Toutes ces circulaires sont aussi disponibles sur le site de l'école : <http://www.sainte-therese-treillieres.fr>.

La rentrée aura lieu le jeudi 2 septembre 2021, à 9h. L'accueil périscolaire et la restauration scolaire fonctionneront normalement dès ce premier jour d'école.

Les enfants de maternelle avec leurs parents seront accueillis dans leur classe pour une pré-rentrée, le mardi 31 août, de 16h à 18h.

Ce même jour, vous pourrez prendre connaissance des listes de classes sur le panneau d'affichage, à l'entrée de l'école.

Quelques changements interviennent dans l'équipe pédagogique avec l'ouverture de classe.

Mme Nelly CRESPO (CP) et Mme Lucie ALLARD (Enseignante spécialisée) sont nommées sur une nouvelle école.

Mme Virginie MENGER (PS) prend une année de disponibilité et sera remplacée par un suppléant nommé prochainement.

Ces départs impliquent quelques remaniements au sein de l'équipe et de nouvelles arrivées : Mme Elise LEPLAT en CP, deux enseignantes nommées très prochainement pour la classe de CP/CE1, et pour le poste d'enseignement spécialisé.

Le tableau ci-dessous présente l'organisation pédagogique mise en place.

<i>Classe</i>	<i>Enseignant</i>
TPS/PS	Mme Soizic SAUTEJEAU et (Nomination prochaine)
PS	Mme Aurélie MARECHAL et Mme Hélène PADIOU
MS	Mme Béatrice OLIVAUD et Mme Hélène PADIOU
MS/GS	Mme Julia TRERARE
GS	Mme Fabienne DELAUNAY
GS/CP	Mme Béatrice PRIER
CP	Mme Elise LEPLAT
CP/CE1	Mme Corinne OGER
CE1	M. François BERNARD et Mme Lou CONAN
CE1	Mme Anne-Sophie LUSSEAU
CE2	Mme Céline GAUDIN
CE2	Mme Chantal ABERIDE et Mme Valérie ROTY
CM1	Mme Solène MENEY et Mme Justine GOUDE
CM1/CM2A	Mme Charlotte DREYFUS
CM1/CM2B	Mme Chrystelle PRUVOST
CM2	M. Benjamin VERREMME
Enseignante spécialisée	Nomination prochaine

Au nom de l'équipe pédagogique et du personnel de l'école, je vous souhaite de passer d'excellentes vacances d'été, et vous donne rendez-vous à tous à la rentrée.

La directrice

CONDITIONS FINANCIÈRES

Année scolaire 2021/2022

(Document à compléter et à nous retourner impérativement le jour de la rentrée)

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- La contribution des familles,
- La participation aux sorties, spectacles proposés aux élèves au cours de l'année
- L'assurance scolaire
- L'accueil périscolaire (en fonction de la fréquentation de l'enfant),
- La cotisation APEL (facultative).

À cela peuvent s'ajouter les éventuels frais d'achat de romans de littérature de jeunesse étudiés en classe (CM), les frais liés à la pastorale (CE2/CM, 2 € par an), l'achat du livret de culture religieuse (CE2/CM).

→ Mode de règlement

Une facture mensuelle unique est adressée aux familles.

Nouveau : Désormais, les règlements se font exclusivement par prélèvement automatique *.

Si vous aviez déjà opté pour ce mode de règlement l'an passé, la demande de prélèvement sera automatiquement reconduite. Dans le cas contraire, nous vous adresserons une demande d'autorisation de prélèvement à compléter.

* Les frais bancaires générés par des rejets de prélèvement seront facturés aux familles.

→ Contribution scolaire (Merci de cocher votre choix)

Contribution ordinaire : 38 € par mois, soit 380 € par an.

Contribution de solidarité **: 44 € par mois, soit 440 € par an.

** La mairie ne verse pas de subvention à l'école pour les enfants ne résidant pas à Treillières, les familles hors commune qui le peuvent sont invitées à choisir la contribution de solidarité.

L'OGEC applique une dégressivité automatique de 10% pour le troisième enfant et de 20% pour le quatrième.

→ Participation aux sorties, spectacles : 2,50 € par mois, soit 25 € par an.

→ Assurance scolaire obligatoire (individuelle accident) : 5,65 € pour l'année (Facturée en septembre, validité 24 h/24, toute l'année)

→ Accueil périscolaire : Facturation à la demi-heure : 1,40 €

- de 7h30 à 8h45 le matin
- de 17h15 à 18h45 le soir

Tout retard constaté après 18h45 le soir sera facturé 15 €.

→ Cotisation APEL (facultative) : 25,75 € pour l'année, dont 18,75 € sont reversés à l'APEL départementale ou nationale. La différence (7,00 €) permet de financer des projets pédagogiques pour les élèves de l'école.

Vous avez la possibilité de la refuser en nous le signalant à la rentrée sur le bulletin d'adhésion.

→ Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) responsable(s) de l'enfant, sur la base du coût réel, incluant les frais de main d'œuvre.

M. Mme....., parents de,

Reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur(s) enfants(s) au sein de l'école Sainte-Thérèse ***.

*** Circulaire également disponible sur le site Internet de l'école.

Fait à Le.....
Signature :

Madame, Monsieur,

L'organisation de la semaine scolaire permet de dégager un temps hebdomadaire consacré aux enfants rencontrant des difficultés passagères dans leurs apprentissages.

Ce temps d'activité pédagogique complémentaire est programmé le plus souvent sur le temps de pause méridienne.

Pour en simplifier la mise en œuvre, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'autorisation de prise en charge éventuelle, valable pour toute l'année scolaire 2021-2022.

Si votre enfant est concerné par cette proposition à un moment donné au cours de l'année, son enseignant(e) vous fera parvenir, par l'intermédiaire du cahier de liaison, une information vous précisant l'objectif, les dates et les créneaux horaires retenus pour ce travail.

Les enseignants et la directrice

Activités pédagogiques complémentaires 2021-2022

Coupon à RETOURNER A L'ENSEIGNANT le 1^{er} septembre 2021

Monsieur et Madame

Parents de

en classe de

acceptent que leur enfant bénéficie de l'APC au cours de l'année 2021-2022.

Fait à le

Signature

Ecole Ste Thérèse
14 place de l'Eglise - 44119 TREILLIERES
☎ 02 40 94 51 49
✉ saintetherese44@free.fr
@ [sainte-therese-treilleres.fr](https://www.sainte-therese-treilleres.fr)



Madame, Monsieur,

L'organisation de la semaine scolaire permet de dégager un temps hebdomadaire consacré aux enfants rencontrant des difficultés passagères dans leurs apprentissages.

Ce temps d'activité pédagogique complémentaire est programmé le plus souvent sur le temps de pause méridienne.

Pour en simplifier la mise en œuvre, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'autorisation de prise en charge éventuelle, valable pour toute l'année scolaire 2021-2022.

Si votre enfant est concerné par cette proposition à un moment donné au cours de l'année, son enseignant(e) vous fera parvenir, par l'intermédiaire du cahier de liaison, une information vous précisant l'objectif, les dates et les créneaux horaires retenus pour ce travail.

Les enseignants et la directrice

Activités pédagogiques complémentaires 2021-2022

Coupon à RETOURNER A L'ENSEIGNANT le 1^{er} septembre 2021

Monsieur et Madame

Parents de

en classe de

acceptent que leur enfant bénéficie de l'APC au cours de l'année 2021-2022.

Fait à le

Signature

Ecole Ste Thérèse
14 place de l'Eglise - 44119 TREILLIERES
☎ 02 40 94 51 49
✉ saintetherese44@free.fr
@ [sainte-therese-treilleres.fr](https://www.sainte-therese-treilleres.fr)



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Merci de compléter ce document pour chaque enfant scolarisé **en maternelle** (1 fiche par enfant), et de le rapporter à l'école avant le 6 juillet avec les photos d'identité.

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Fréquentation scolaire (pour les TPS et PS)

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Après-midi				

Restaurant scolaire (pour les PS / MS / GS)

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Accueil périscolaire

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h30 /8h50				
17h15/18h45				

Transport scolaire

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Nom et prénom des personnes autorisées à venir chercher mon enfant à la sortie des classes (autre que les parents) :

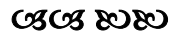
.....
.....
.....
.....

Date :

Signature des deux parents :

Autorisation de publication, d'utilisation et de représentation de photographie

Assentiment de la personne représentée



Je soussigné(e) Monsieur ou Madame

Parent(s) de en classe de
..... en classe de
..... en classe de
..... en classe de

autorise l'école Sainte-Thérèse représentée par Mme CHAILLOU Monique, chef d'établissement, conformément à la loi, article 9 du code civil sur le « droit à l'image et au son », et à l'article 121-2 du code de « la propriété intellectuelle », à prendre et à utiliser les photographies, films et œuvres originaux de mon enfant, réalisés dans le cadre scolaire, sous la responsabilité de l'équipe éducative, et à les publier éventuellement :

- sur la plaquette de l'établissement, oui non
- pour un reportage journalistique par presse écrite ou audiovisuelle, oui non
- pour une exposition thématique pour un projet pédagogique oui non
- sur le site Internet de l'établissement oui non
- sur des supports audiovisuels (film sortie scolaire - CDRom - DVD - diaporama) oui non
- sur un carton d'invitation ou carte de vœux oui non
- sur EDUCARTABLE, application web de suivi de scolarité oui non

La personne responsable de l'élève représenté autorise que les paramètres de la photographie ou de l'œuvre soient modifiés (modification des couleurs, de la taille, du cadrage, du montage) selon les besoins des supports utilisés, dans le respect de la dignité de la personne.

À tout moment, la personne peut demander que les photographies prises soient supprimées, floutées ou masquées. Cette demande doit être faite par écrit au chef d'établissement.

Par ailleurs, l'établissement s'engage à veiller à la qualité des organes de diffusion, au contenu des messages et se porte garant du traitement des documents utilisés.

La présente autorisation de publication est consentie à **titre gratuit** pour l'année 2021-2022.

A le ... /... /....

Signature des parents (père/mère) :

(ou de la personne légalement responsable)

Ecole Ste Thérèse
14 place de l'Eglise - 44119 TREILLIERES

☎ 02 40 94 51 49

✉ saintetherese44@free.fr

@ [sainte-therese-treilleres.fr](https://www.sainte-therese-treilleres.fr)

À Treillières, le 02 juin 2021

Aux Parents des élèves du CP au CM2

Objet : Sortie des élèves le midi et le soir

Madame, Monsieur,

Votre enfant grandit et vous souhaitez peut-être qu'il puisse sortir seul de l'école à 12h15 ou à 16h45. Si c'est le cas, vous voudrez bien compléter l'autorisation ci-dessous.

Pour rappel, cette possibilité de sortie ne concerne que les élèves du CP au CM2, pour lesquels nous établirons une carte nominative comportant une photo d'identité :

- Les enfants de CE2, CM1, CM2 peuvent sortir seuls en présentant leur carte aux adultes qui assurent la sécurité au portail.
- Les CP et CE1 peuvent sortir accompagnés d'un aîné en CE2 ou CM. Chaque enfant doit alors présenter sa carte.
- Les enfants de maternelle sont remis à un adulte impérativement.

L'autorisation de sortie vaut pour tous les jours de la semaine. Ne confiez donc pas la carte à votre enfant les jours où vous souhaitez qu'il reste à l'école.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments dévoués.

La Directrice



Sortie des élèves du CP au CM2 – Année 2021/2022
(À remettre à l'enseignant de votre enfant le jour de la rentrée)

Je, nous, soussigné(ée) (és) autorise(ons) mon(notre)enfant
..... en classe de à sortir seul de l'école pour
l'année scolaire 2021-2022 (**Joindre impérativement une photo d'identité**) :

le midi et le soir*.

le soir uniquement*.

* Toute demande d'autorisation sur laquelle figureraient des ajouts quant aux jours de sortie ne sera pas prise en compte.

* Toute carte égarée ou illisible sera facturée 1 €.

À Treillières, le Signature des Parents :

À Treillières, le 02 juin 2021

À tous les parents des élèves du CP au CM2

Objet : Sortie des élèves le midi et le soir

Madame, Monsieur,

Le coupon ci-dessous vous permet d'indiquer les personnes autorisées à venir chercher votre enfant à la sortie de l'école, au cours de l'année. Merci de le compléter le plus précisément possible.

Souhaitant ainsi faciliter et sécuriser la sortie des élèves, nous vous prions de croire à l'assurance de tout notre dévouement.

L'équipe enseignante, la directrice

Sortie des élèves du CP au CM2 – Année 2021/2022
(À remettre à l'enseignant de votre enfant le jour de la rentrée – 1 autorisation par enfant)

Voici la liste des personnes autorisées à venir chercher mon enfant :
à la sortie des classes (un justificatif d'identité pourra leur être demandé) :

NOM

PRÉNOM

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

À Treillières, le

Signature des Parents :

ECOLE SAINTE-THERESE

Etablissement catholique privé d'enseignement associé à l'état par contrat d'association

CONTRAT DE SCOLARISATION – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

ENTRE	ET
L'école Sainte-Thérèse 14 place de l'Eglise 44119 TREILLIERES	Responsable 1 : Responsable 2 : Représentant(s) légal(aux) de l'enfant : Désigné(s) ci-dessous « le(s) parent(s) ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'école Sainte-Thérèse, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 – Obligations de l'Ecole Sainte-Thérèse

L'école Sainte-Thérèse s'engage à

- scolariser l'enfant dans la classe décidée par le conseil de cycle pour l'année scolaire et à organiser son enseignement selon les dispositions du contrat d'association à l'Etat ;
- mettre en œuvre le Projet Educatif et le Règlement intérieur de l'école ;
- assurer une prestation de garderie selon les modalités présentées dans le règlement de l'accueil périscolaire.

Article 3 - Obligations des parents

3-1 Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant au sein de l'école Sainte-Thérèse.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur, ainsi que du règlement de l'accueil périscolaire, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le faire respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation et de la garderie de leur enfant au sein de l'école Sainte-Thérèse et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, selon les conditions présentées dans l'avenant financier 2020/2021, et selon le mode de règlement choisi.

3-3 A l'occasion de tout changement de situation familiale, adresse ou numéro de téléphone, il appartient aux parents de fournir au chef d'établissement les nouvelles coordonnées. Pour les décisions de la vie courante concernant un enfant, les parents sont censés agir en accord l'un avec l'autre. En cas de séparation, la copie d'un extrait de jugement fixant l'autorité parentale devra être fournie à l'école.

Article 4 – Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : contribution familiale, prestations scolaires obligatoires, prestations scolaires facultatives, cotisations APEL, assurance.

Le détail des tarifs de scolarisation et de garderie figure dans l'avenant financier. Ces tarifs sont réactualisés au mois de mai de chaque année pour l'année scolaire suivante et portés à la connaissance des parents.

Article 5 – Assurances

L'école Sainte-Thérèse souscrit auprès de la compagnie AVIVA une assurance Individuelle-Accidents et Responsabilité Civile couvrant tous les élèves pour les dommages dont ils pourraient être victimes. Le tableau des garanties est remis à chaque famille au mois de juillet.

Article 6 – Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre.

Article 7 – Durée et résiliation du contrat

La présente convention est renouvelée chaque année et vaut pour l'année scolaire en cours.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave (perte de confiance dans l'école, impossibilité de répondre aux attentes familiales,...), la présente convention ne peut être résiliée par l'école Sainte-Thérèse en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) de la contribution des familles au prorata temporis et des frais de garderie.

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire

Les parents informent l'école Sainte-Thérèse de la non réinscription de leur enfant durant le premier trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard un mois avant les vacances d'été.

L'école Sainte-Thérèse s'engage à respecter ce même délai (un mois avant la sortie) pour informer les parents de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève...).

Article 8 – Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription à l'école Sainte-Thérèse et sont constituées à des fins administratives. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'école Sainte-Thérèse.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au Rectorat et à l'Inspection de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est liée l'école Sainte-Thérèse.

Conformément à la loi RGPD en vigueur au 25 mai 2018, l'Ecole Sainte-Thérèse s'engage à ne pas communiquer les bases de données informatisées à des tiers autres que ceux cités dans le présent article et à n'utiliser l'image et les productions des élèves qu'à des fins de communications pédagogiques ou éducatives. Toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 9 – Arbitrage

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité du directeur diocésain dont dépend l'école Sainte-Thérèse.

Signature du chef d'établissement	Signature du(des) parent(s)	
Date :	Date :	Date :
	Responsable 1	Responsable 2

Afin de bien connaître votre enfant pour l'accompagner au mieux dans ses apprentissages, pourriez-vous nous faire savoir s'il bénéficie d'une prise en charge par un spécialiste, en nous retournant le coupon ci-dessous ?

Vous restez bien entendu libres de nous communiquer ou non cette information qui restera confidentielle.

L'équipe enseignante

✂.....

Prises en charge élève – 2021/2022

Prénom et nom de l'enfant :

.....

Orthophoniste : en cours terminée

M. / Mme :

Psychologue : en cours terminée

M. / Mme :

Psychomotricien(ne) : en cours terminée

M. / Mme :

Autre prise en charge que vous souhaitez nous communiquer :

.....
.....

Remarques éventuelles :

.....
.....

Afin de bien connaître votre enfant pour l'accompagner au mieux dans ses apprentissages, pourriez-vous nous faire savoir s'il bénéficie d'une prise en charge par un spécialiste, en nous retournant le coupon ci-dessous ?

Vous restez bien entendu libres de nous communiquer ou non cette information qui restera confidentielle.

L'équipe enseignante

✂.....

Prises en charge élève – 2021/2022

Prénom et nom de l'enfant :

.....

Orthophoniste : en cours terminée

M. / Mme :

Psychologue : en cours terminée

M. / Mme :

Psychomotricien(ne) : en cours terminée

M. / Mme :

Autre prise en charge que vous souhaitez nous communiquer :

.....
.....

Remarques éventuelles :

.....
.....

2021-2022

devant nous



apeL

Loire-
Atlantique



Assemblée Générale

Formation des nouveaux membres

SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021

De 8h30 à 16h - Lieu en cours de réservation

Représenter



Animer



Informier



Accueillir


apeL

ASSOCIATION
DE PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

Tél. 02 40 14 57 00

Bulletin d'adhésion 2021/2022

BULLETIN D'ADHÉSION 2021-2022

1^{er} Cas

- > Vous souhaitez adhérer à l'Apel car votre plus jeune enfant est scolarisé dans l'établissement **Ste Thérèse TREILLIERES**
Ne retournez pas ce coupon. Votre cotisation familiale de **18,75 €** et votre cotisation locale de **7,00 €** soit **25,75 €**, figureront sur la facture annuelle adressée par l'établissement.

2^{ème} Cas

- > Vous souhaitez adhérer **uniquement à l'Apel locale de Ste Thérèse**
Soit, 7,00 € car votre plus jeune enfant est scolarisé dans un **autre établissement** de l'Enseignement Catholique, dans lequel vous réglez déjà votre cotisation familiale de **18,75 €** :

Seule la cotisation locale vous est demandée.

- Retournez ce Coupon pour que votre cotisation locale figure sur la facture annuelle adressée par l'établissement.

3^{ème} Cas

- > **Vous ne souhaitez pas adhérer à l'Apel**

- Retournez ce Coupon

Le Président Apel

Le Chef d'établissement

Mme M. Classe

Nom et Prénom de l'enfant Classe

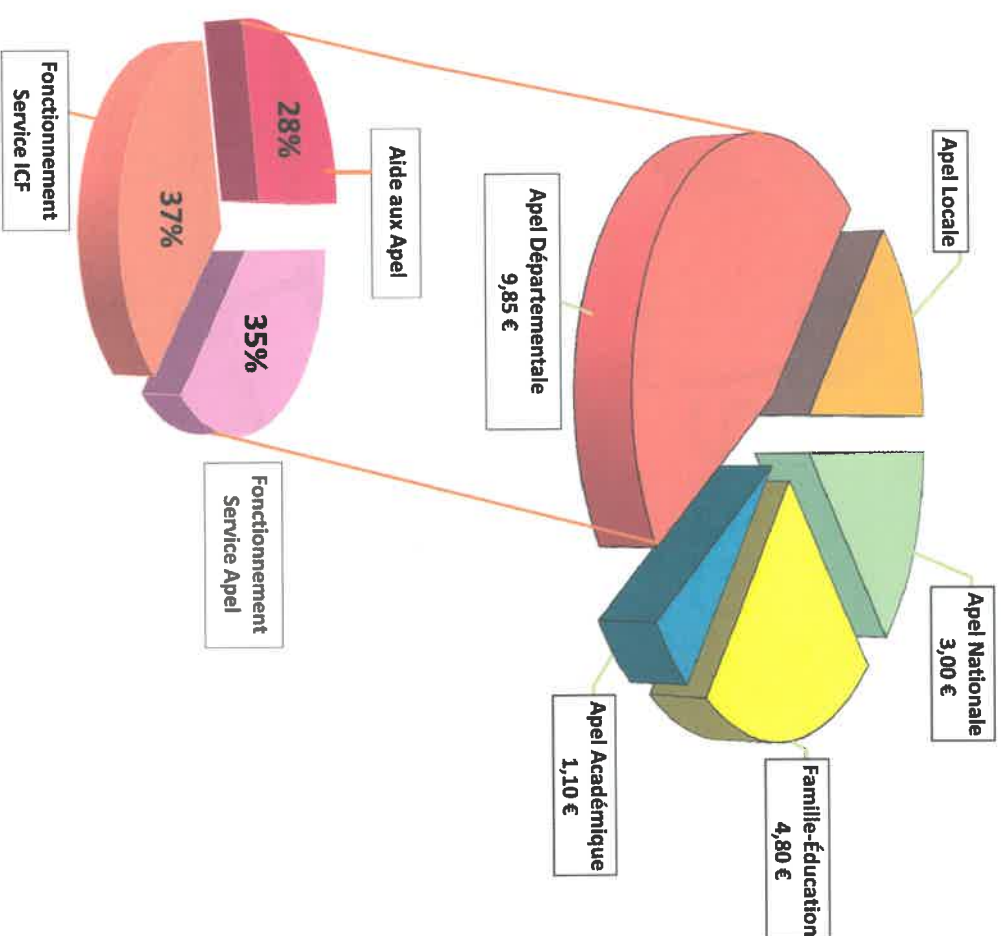
Adresse

- > **ATTENTION** : Pour les cas 2 et 3, n'oubliez pas de cocher et de retourner ce coupon dûment complété à la Comptabilité de l'établissement, pour le **15 septembre 2021.**
AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE APRES CETTE DATE.

Date _____ Signature _____

APEL
ECOLE STE THÉRÈSE
14 Place de L'Eglise
44119
TREILLIERES

VOTRE ADHÉSION À L'APEL, C'EST :



L'APEL DÉPARTEMENTALE 44
est à votre disposition
pour vous informer et vous conseiller
tous les jours sauf le samedi
de 8 h 30 à 12 h 30 & 13 h 30 à 17 h 30
Tél. 02 40 14 57 00
E-mail : apel.loire-atlantique@orange.fr

Le Service Information et Conseil aux Familles
vous accueille et vous informe
tous les jours sauf le jeudi
de 9 h à 12 h 30 & 13 h 30 à 17 h 45
et le samedi sur RDV
de 9 h à 12 h
Tél. 02 40 14 57 07
E-mail : icf.apel.nantes@orange.fr

APEL DÉPARTEMENTALE 44 : 47 rue François Bruneau - 44041 NANTES CEDEX 1

APEL : Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre

L'APEL c'est quoi ?



1 équipe dynamique de 25 bénévoles dont le rôle principal est d'assurer le lien entre les familles et l'équipe éducative.



L'organisation de diverses manifestations
Arbre de Noël, Fête du printemps, ...




Des opérations tout au long de l'année
Kit fournitures, kit étiquettes, dessin d'école ...



Le financement d'activités
Sorties scolaires, Interventions (Anglais, Danse ou encore Théâtre), les albums du prix des incorruptibles, ...

**REJOIGNEZ-NOUS, DANS CETTE BELLE AVENTURE,
NOUS GARANTISSONS BONNE HUMEUR ET ESPRIT D'ÉQUIPE !**

 www.sainte-therese-treillieres.fr

 [ApelOgecEcoleSainteTherese](https://www.facebook.com/ApelOgecEcoleSainteTherese)

merci

APEL : Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre

L'APEL c'est quoi ?



1 équipe dynamique de 25 bénévoles dont le rôle principal est d'assurer le lien entre les familles et l'équipe éducative.



L'organisation de diverses manifestations
Arbre de Noël, Fête du printemps, ...





Des opérations tout au long de l'année
Kit fournitures, kit étiquettes, dessin d'école ...



Le financement d'activités
Sorties scolaires, Interventions (Anglais, Danse ou encore Théâtre), les albums du prix des incorruptibles, ...

**REJOIGNEZ-NOUS, DANS CETTE BELLE AVENTURE,
NOUS GARANTISSONS BONNE HUMEUR ET ESPRIT D'ÉQUIPE !**

 www.sainte-therese-treillieres.fr

 [ApelOgecEcoleSainteTherese](https://www.facebook.com/ApelOgecEcoleSainteTherese)

merci



La solution pour partager les trajets entre le domicile et l'école ou les activités extrascolaires pour nos enfants !



Le trajet peut se faire en voiture, en vélo ou à pied.



L'application mobile sécurisée met en relation les parents de l'école !

Favorisons l'entraide entre parents

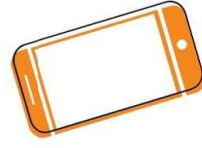
Téléchargez l'application Cmabulle



La solution pour partager les trajets entre le domicile et l'école ou les activités extrascolaires pour nos enfants !



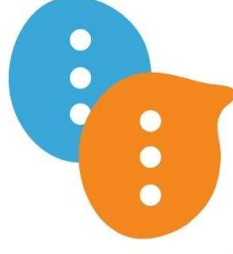
Le trajet peut se faire en voiture, en vélo ou à pied.



L'application mobile sécurisée met en relation les parents de l'école !

Favorisons l'entraide entre parents

Téléchargez l'application Cmabulle



pratique & écologique.

Toujours plus proche de vous pour vous protéger

Acteur majeur de l'assurance en France et forte de 180 ans d'expérience, Aviva France propose une gamme étendue de produits et services d'assurance, de protection et d'épargne à **plus de 3 millions de clients** (particuliers, artisans commerçants, professions libérales et petites et moyennes entreprises).

Assurance : Assurances Professionnelles / Habitation / Emprunteur / Auto
Protection : Protection de la famille / Santé / Prévoyance
Épargne : Gestion financière / Assurance vie / Retraite

Il n'y a qu'un seul geste à faire : contactez votre Agent Général Aviva

Cabinet Jean-Christophe CORBES & Nicolas ROUXEL

78 rue Léon Jost - BP 92734
44327 NANTES CEDEX 3

Tél. : 02 40 16 07 07 - Fax : 02 40 16 23 85

E-mail : corbes-rouxel@aviva-assurances.com

Numéro Orias : 11062576 & 16001970

Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances (ORIAS) : www.orias.fr

Document non contractuel à caractère publicitaire, à jour au 1er avril 2021.

Aviva Assurances - Service Réclamations - TSA 72710 - 92895 Nanterre Cedex 9,
par téléphone au 01 76 62 71 00 ou par email à : reclamation@aviva.com
Mod. 17171 - 0521 - Crédits photos : Getty Image.

Imprimeur : SIPAP OUDIN - Pôle République - 2 rue des Transporteurs -
B.P. 91077-86061 POITIERS CEDEX 9

Fabrication sur papier issu des forêts gérées durablement - IFGJ.

Aviva Assurances - Société Anonyme d'Assurances Incendie, Accidents et Risques Divers au
capital de 178 771 908,38 €- Entreprise régie par le Code des assurances -
Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes - R.C.S. NANTERRE 306 522 665.



Retrouvez Aviva sur



ASSURANCE SCOLAIRE

Établissements d'enseignement privé
Année scolaire 2021-2022

Comme vous savez l'être avec vos enfants,

**nous sommes
à vos côtés 24h/24**

Pour les enfants, **une protection 7j/7**

aviva.fr

| Assurance | Protection | Épargne |



Une assurance scolaire, pourquoi ?

Si votre enfant était victime d'un accident...

- Auriez-vous une aide financière en cas d'invalidité ?
- Votre caisse primaire d'assurance maladie, ou même votre mutuelle, prendraient-elles en charge tous les frais médicaux, chirurgicaux, les dépassements hospitaliers, les lunettes, les prothèses dentaires... ?
- Qui prendra en charge les cours à domicile de votre enfant malade ou accidenté, jusqu'à son retour dans l'établissement ?
- Par qui seraient réglés les frais de transport, de rapatriement ou de recherche ?
- Qui réglerait les dommages que votre enfant provoquerait au matériel d'une entreprise lors d'un stage ?
- Qui rembourserait les dommages à la bicyclette de votre enfant dans un accident de circulation, ou le bris de son instrument de musique ?

24 h/24 - Toute l'année

L'assurance scolaire garantit votre enfant pour les accidents dont il peut être victime notamment pour les accidents graves entraînant une infirmité.

Les indemnités viennent en complément de celles versées par la Sécurité Sociale et/ou les organismes de prévoyance et/ou d'autres assureurs.

L'Education Nationale demande une couverture "individuelle accident" dans le cadre des sports sous licence, des stages en entreprise, des sorties et voyages scolaires.

Si votre enfant est victime d'un accident...

Adressez nous une déclaration dans les trois mois sur les imprimés disponibles à l'école, afin que nous soyons le plus efficace possible dans le règlement du dossier. Soyez le plus clair possible.



Si nécessaire, merci de nous contacter au :

Tel : **01 76 62 89 00**

coût d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine, selon opérateur.

Remarques : seul le texte des conditions générales n°17026-1220 et particulières a une valeur contractuelle. Le contrat est à votre disposition dans l'établissement de votre enfant.

Les garanties qui vous sont proposées
La garantie s'exerce toute l'année 24 h / 24 du jour de la rentrée scolaire à la veille du jour de la rentrée scolaire suivante (à l'école, en vacances, sur la route, pendant le sport, en classe verte, en week-end, etc...).

ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Individuelle accident (y compris accident subi par votre enfant conducteur d'un 2 roues à moteur ≤125 cm³)
en complément des prestations éventuelles du régime de protection sociale et, le cas échéant, des prestations versées par une assurance complémentaire Santé et/ou Individuelle du conducteur.

• Décès

• Invalidité permanente partielle : (franchise relative de 6%) :

- taux d'invalidité permanente partielle (d'après Barème) de 7 à 33 %
- taux d'invalidité permanente partielle (d'après Barème) de 34 à 66 %
- taux d'invalidité permanente partielle (d'après Barème) de 67 à 100 %

• Frais médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation et de transport

• Frais pharmaceutiques

• Lit d'accompagnant (enfant jusqu'à 12 ans)

• Frais médicaux et pharmaceutiques (non conventionnés par la Sécurité Sociale)

• Frais de transport pour soins le jour de l'accident et frais de trajet scolaire sur justificatif médical

• Chambre particulière en cas d'hospitalisation

• Frais de soins ou de prothèse dentaire (par dent)

• Frais d'appareillage et de prothèse (sauf dentaire), par évènement

• Traitement orthodontique rendu nécessaire suite à un accident garanti

• Poliomyélite, méningite cérébro-spinale

• Bris des appareils auditifs à la suite d'un accident corporel garanti

• Bris de lunettes ou de lentilles de contact

• Frais de recherche en montagne et de sauvetage en mer

Garanties des objets

• Bicyclette de votre enfant suite à une collision avec un tiers identifié, franchise absolue de 30 €

• Instrument de musique de votre enfant (vc prêtée ou louée), accessoires inclus – franchise absolue 30 €

• Fauteuil roulant

• Cartable, fournitures scolaires et effets personnels¹ suite à agression ou collision

• Dégâts vestimentaires suite à agression ou accident corporel

Responsabilité civile Stages en entreprise rémunérés ou non (maximum 20 semaines consécutives)

Franchise absolue 76 € pour les dommages causés aux matériels des entreprises

Recours suite à accident (pour les litiges excédant 230€)

Frais de procès

- dont honoraires d'avocats : - Référés, requêtes, commissions diverses

- Autres juridictions

Assistance (pour en bénéficiair, appeler impérativement au préalable le n° suivant)

Aide pédagogique à domicile - A tout enfant scolarisé du cours préparatoire à la terminale, applicable à compter du 15^{ème} jour d'absence scolaire à la suite d'une maladie non chronique ou d'un accident de l'enfant, l'immobilisant à son domicile sans qu'il y ait reprise des cours

Assistance au domicile

• Soutien psychologique d'urgence à la suite d'une agression

• Accompagnement de l'enfant à la suite d'une agression

• Garde d'enfant à la suite d'un accident ou au retour d'hospitalisation (enfant jusqu'à 12 ans)

• Conseil et orientation scolaire

• Dépannage serrurerie à la suite de la perte ou du vol des clés

Assistance aux enfants (en cas de maladie ou d'accident)

• Organisation et prise en charge du rapatriement

• Prise en charge des frais d'évacuation sur piste de ski

• Prise en charge des frais de prolongation de séjour à l'hôtel sur prescription médicale

• Présence d'un proche au chevet de l'enfant en cas d'hospitalisation

• Rapatriement du corps en cas de décès

• Retour anticipé de l'enfant en cas de décès d'un membre de la famille proche

• Remboursement des frais médicaux à l'étranger en complément des Caisses d'assurance maladie et/ou des organismes de prévoyance

• Avance des frais d'hospitalisation à l'étranger

PLAFOND DES GARANTIES

Scolaire + Trajet + Extra scolaire

Capital de référence	3 100 €
46 000 €	
70 000 €	
100 000 €	
300 % de la base de remboursement	
100 % de la base de remboursement	
25 €/nuit (10 nuits maximum)	
155 €	
300 €	
25 €/nuit	
350 €	
460 €	
1 100 €	
3 100 €	
460 €	
500 €	
160 €	
80 €	
3 000 € par litige et par an	
300 €	
600 €	
De France : 01 76 62 89 00	
De l'étranger : +33 1 76 62 89 00	
15h/semaine max. jusqu'à la reprise des cours	
OUI	
1 semaine, 4 fois/jour maximum	
3 jours	
de 9 heures à 19 heures	
80 €	
460 € maximum	
46 € TTC/nuit (10 nuits maximum)	
46 € TTC/nuit (10 nuits maximum)	
765 € maximum	
6 200 € maximum par enfant et par an	
6 200 € maximum par enfant et par an	

(1) à l'exclusion des téléphones portables et des calculatrices.



QUAND C'EST MARQUÉ,
C'EST RETROUVÉ !

5% de réduction minimum*
+ 15% du montant de ma commande
reversée à mon association
avec le code :

TRE2185

sur www.a-qui-s.fr

Paiement sécurisé

Un conseil, une question ?
Contactez-nous :

05.59.27.17.27
coût d'un appel local

Rejoignez-nous !



APEL Sainte Thérèse

est partenaire d'A-qui-S

LE PARTENARIAT

① Grâce au code **TRE2185**, je bénéficie de :

5% de réduction pour 1 à 2 produits commandés*

10% de réduction pour 3 à 5 produits commandés*

15% de réduction pour 6 produits et plus commandés*

*** pour tous produits supérieurs à 4€**

② Mon association va percevoir **15%** du montant de mes achats.

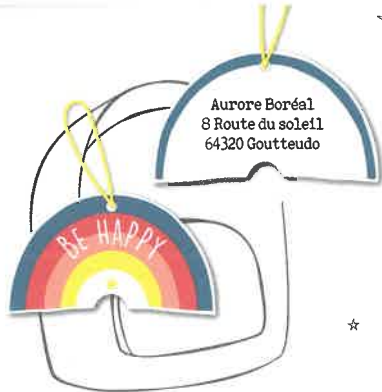
*pour tout produit > à 5€ - Ce code ne peut être diffusé que sur les canaux de communication internes à l'association

A-qui-S
a-qui-s.fr

QUAND C'EST MARQUÉ,
C'EST RETROUVÉ !



ETIQUETTES DOUDOU



ETIQUETTES POUR SACS ET BAGAGES



ETIQUETTES POUR VÊTEMENTS



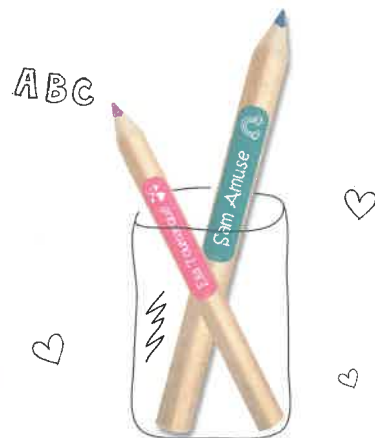
ETIQUETTES POUR OBJETS



A-QUI-POCKETS :
SACS À PERSONNALISER



AUTOCOLLANTS POUR CHAUSSURES



ETIQUETTES POUR OBJETS



TRUSTPILOT :
4,8/5 ★★★★★

A-QUI-S.FR

Fabriqué en
juste pour vous !